

ARRETE N° 2021-126

Vu le code de l'éducation, et en particulier ses articles L.719-1 et D.719-1 à D.719-40
 Vu les statuts de l'université de Versailles Saint-Quentin-en-Yvelines
 Vu les statuts de l'Institut des sciences et techniques des Yvelines (ISTY)
 Vu l'arrêté n°2021-136 en date du 22 octobre 2021 portant convocation du corps électoral
 Vu l'arrêté n°2021-137 portant décision électorale en date du 22 octobre 2021 relative à l'élection des représentants usagers au sein du conseil de l'ISTY

LE PRESIDENT DE L'UNIVERSITE DE VERSAILLES-SAINT-QUENTIN-EN-YVELINES

ARRETE :

ARTICLE 1 : Les opérations électorales visant à renouveler le collège des usagers au sein du Conseil de l'ISTY se dérouleront le mardi 09 novembre 2021 de 9h00 à 16h00.

ARTICLE 2 : Délégation a été donnée à Monsieur Pierre-Richard Dahoo, Directeur de l'ISTY, pour organiser le déroulement de l'élection, et notamment pour la constitution du bureau et des sections de vote, qui sont dès lors constitués comme suit :

<p>Bureau de vote - ISTD Mantes 5^{ème} étage – salle de réunion 28 boulevard Roger Salengro 78 711 Mantes-la-Villes</p>	<p>Président : Véronique FAVRE-BULLY Assesseurs : Sylvie PERQUIS Véronique DIZET</p>
<p>Section de vote - ISTD Vélizy Bâtiment Mermoz - Bureau 010 10-12 avenue de l'Europe 78 140 Vélizy-Villacoublay</p>	<p>Président : Sylvie FIGUIERE Assesseurs : Alexandra CHAINE Pascal BRIAND</p>
<p>Section de vote - ISTD Guyancourt Bâtiment Rabelais - Salle Capucine 9 Boulevard d'Alembert 78 280 Guyancourt</p>	<p>Président : William JALBY Assesseurs : Isabelle MOUDENNER Patricia BENOIT</p>

25 OCT. 2021

Arrêté transmis à la Rectrice, chancelière des universités et affiché le **25 OCT. 2021** au siège de l'Université pour une période de deux mois.
 La présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication :
 - soit d'un recours administratif gracieux devant le président de l'université à compter de la date d'affichage de la présente décision,
 - soit d'un recours contentieux adressé au Tribunal administratif de Versailles, ou par l'application « Télérecours citoyens » accessible à partir du site www.telerecours.fr

ARTICLE 3 : Monsieur le Directeur général des services et Monsieur Pierre-Richard Dahoo, Directeur de l'ISTY, chacun pour ce qui le concerne, sont chargés de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Guyancourt, le 22 octobre 2021

Pour le Président de l'UVSQ et par délégation
Pierre-Richard DAHOO

Le Directeur de l'ISTY
Monsieur Pierre-Richard Dahoo



Le Directeur de l'ISTY